

ÉCONOMIE DE L'HISTOIRE

---

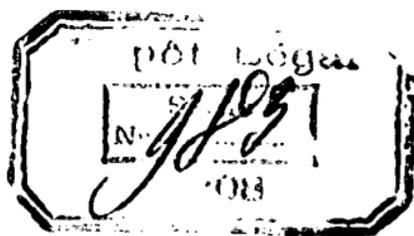
# THÉORIE DE L'ÉVOLUTION

PAR

G. DE MOLINARI

Correspondant de l'Institut

Rédacteur en chef du *Journal des Économistes*



PARIS

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

—  
1908

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

## TABLE DES MATIÈRES

---

CHAPITRE PREMIER. — Les lois naturelles. Le gouvernement des espèces inférieures.....	1
CHAPITRE II. — Temps primitifs.....	27
CHAPITRE III. — L'agriculture. La fondation des États.....	48
CHAPITRE IV. — Progrès déterminés par la fondation des États.....	66
CHAPITRE V. — L'esclavage. Le servage. La sujétion.....	89
CHAPITRE VI. — La concurrence politique et ses effets. Féodalité et Unité. Progrès du matériel de guerre.....	108
CHAPITRE VII. — Le Monopole. La concurrence productive ou économique.....	133
CHAPITRE VIII. — Conséquences de l'unification de l'État.....	152
CHAPITRE IX. — La Révolution française.....	170
CHAPITRE X. — Le nouveau régime, les constitutions.....	183
CHAPITRE XI. — La grande industrie.....	204
CHAPITRE XII. — La crise.....	219
CHAPITRE XIII. — Risques de décadence et chances de progrès.....	238



## CHAPITRE XII

---

### La crise.

---

#### I

Nous ne possédons que des données approximatives et incertaines sur la richesse des nations appartenant à notre civilisation, à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle ; nous ne savons pas d'une manière plus exacte dans quelles proportions elle s'est accrue depuis cette époque, mais le progrès du rendement de certains impôts sur des articles de consommation générale, sans parler d'autres indices, semble attester qu'elle avait décuplé à la fin du xix<sup>e</sup> siècle, au moins dans les pays de grande industrie, tandis que la population ne s'y est augmentée que de moitié environ. Nous n'avons encore que des données purement conjecturales sur la part annuelle que l'Etat prend dans le revenu que chaque nation tire des différents éléments ou facteurs de sa richesse. Cette part, l'Etat

la prélève au moyen des impôts divers dont il frappe la production et la consommation et qui sont demeurés les mêmes sous des noms et avec des modes de perception différents, si ce n'est toutefois que le nombre s'en est visiblement accru, soit qu'ils atteignent les rares articles qui en étaient autrefois exempts ou des articles nouveaux nés des progrès de l'industrie. Malgré les lois qui ont eu pour objet d'en augmenter le rendement ou d'en modifier la répartition, on ignore sur qui et dans quelle mesure en retombe la charge car leur incidence est à la fois mystérieuse et variable, mais ce n'est pas trop s'éloigner de la vérité de soutenir que la part que prend l'Etat dans le revenu annuel de la nation n'a subi aucun changement. Il est d'ailleurs manifeste qu'elle tend partout à s'accroître plutôt qu'à diminuer. Ce qui pourrait faire croire qu'elle s'est amoindrie, c'est qu'elle est plus aisément supportée et que les augmentations d'impôts qui soulevaient jadis des révoltes ne causent aujourd'hui qu'une légère émotion. En effet, si la richesse d'une nation vient à doubler, si son revenu annuel s'élève, par exemple, de 2 milliards à 4, l'Etat, en lui en enlevant la moitié, lui laisse cependant le double de ce qui lui restait auparavant. Elle peut, en conséquence, augmenter son bien-être et son épargne, parlant aussi fournir facilement, sans trop restreindre la satisfaction de ses besoins, la même proportion d'impôts qu'elle acquittait péniblement, au prix de la privation du nécessaire.

## II

Si l'on examine les dépenses de l'Etat moderne, on s'explique que la proportion que l'impôt enlève au revenu annuel de la nation n'ait pas diminué, qu'elle tende au contraire à s'élever progressivement. La guerre est demeurée de beaucoup le principal article de ces dépenses. Nous savons à quel point les progrès de son outillage l'ont rendue plus coûteuse, mais l'augmentation extraordinaire de la richesse de la nation n'en a pas moins permis à l'Etat de pourvoir avec une facilité croissante à celle de ses frais. Car il a pu, grâce au développement du crédit public disposer non seulement des ressources de la génération présente, mais encore escompter celles des générations à venir. Sous l'ancien régime, l'Etat était obligé de subvenir aux frais de ses guerres presque exclusivement par l'impôt. Il ne pouvait recourir qu'exceptionnellement et dans une faible mesure à l'emprunt, d'abord parce que les capitaux étaient rares, ensuite parce qu'il ne pouvait offrir aux prêteurs que des garanties insuffisantes et douteuses. Les dépenses de l'Etat n'étant point, sauf en Angleterre, consenties et autorisées par la nation, elle n'en était point responsable. Et il aurait fallu à l'Etat plus de puissance qu'il n'en possédait communément pour ajouter aux impôts ordinaires qu'il ne percevait pas sans peine, un impôt supplémentaire destiné à payer ses dettes. Il avait moins à redouter

les réclamations de ses créanciers que les révoltes de ses sujets et, s'il portait atteinte à son crédit en retranchant un quartier de la rente, il s'épargnait les embarras du moment.

Mais la situation a changé le jour où les nations après avoir acquis de gré ou de force la propriété de l'Etat sont devenues responsables de ses dettes. Sans doute une nation peut répudier en totalité ou en partie les dettes d'un Etat prodigue, mais c'est à la condition d'être assez forte pour braver les revendications des Etats étrangers, dont les sujets ont participé à ses emprunts. Lorsqu'elle est faible, ils lui imposent à coups de canon l'obligation de les rembourser. Il arrive alors que les créanciers ainsi protégés après avoir prêté à grosse usure à un Etat dont ils suspectaient l'honnêteté se trouvent avoir fait une bonne affaire et sont encouragés à prêter aux Etats malhonnêtes de préférence aux autres.

L'Etat, quel qu'il soit, peut, au surplus, faire du crédit un usage utile ou nuisible. Si les capitaux qu'il emprunte sont employés d'une manière utile à la nation, le profit qu'elle en tirera dépassera la charge des intérêts et de l'amortissement. Seulement, l'Etat a l'habitude d'attribuer à ses entreprises l'accroissement de la richesse de la nation, sans tenir compte de l'enrichissement qu'ont pu lui valoir les autres. Si au contraire, les capitaux empruntés par l'Etat ont servi à des entreprises engagées dans l'intérêt du chef de l'Etat et de la classe particulière, sur laquelle il s'appuie, on aura quelque raison de

douter que cet emploi procure à la nation un accroissement de puissance et de richesse supérieur ou même égal à l'affaiblissement et à l'appauvrissement que lui causera la charge des intérêts et de l'amortissement des capitaux empruntés.

C'est principalement à des entreprises de guerre qu'ont été employés les capitaux fournis d'abord presque exclusivement par l'impôt, ensuite pour la plus grande partie par le crédit. Il serait intéressant d'examiner et de comparer les motifs qui ont fait entreprendre les guerres à l'époque où l'État appartenait à une maison, et depuis qu'il appartient à la nation.

Si nous nous en tenons à la période qui s'étend du règne de Louis XIV à la Révolution française, nous constaterons sans peine que la considération de l'intérêt des nations n'entre pour rien dans les motifs de la guerre, qu'il ne vient pas à la pensée de ceux qui l'engagent de calculer si les avantages qu'elle en tirera seront supérieurs ou non au prix dont elle la paiera. La guerre de la succession d'Espagne était motivée par un conflit d'ambition entre les maisons de France et d'Autriche, la guerre de Hollande a été causée par l'irrévérence des publications qui s'attaquaient à la personne sacrée du Roi-Soleil, et sous Louis XV une guerre désastreuse a été provoquée par des épigrammes qui égratignaient la favorite. La guerre avec l'Angleterre eut à la vérité un motif plus noble, l'entraînement à secourir les insurgents des colonies d'Amérique ;

Nul, à l'exception de Turgot, ne s'avisait de se demander s'il était sage de s'abandonner à cet acte de générosité aux frais de la nation épuisée par les guerres précédentes.

Mais l'Etat était alors en France et ailleurs la propriété d'une maison. Les guerres qui ont ravagé le monde depuis que l'Etat appartient à la nation étaient-elles mieux justifiées et plus conformes à son intérêt ? Les guerres du Premier Empire ont été engagées par la volonté d'un seul homme qui concentrait entre ses mains tous les pouvoirs de la nation souveraine, dont il se plaisait à confondre l'intérêt avec le sien. Après une longue période de paix, les guerres se sont multipliées avec rapidité sans être mieux motivées que celles de l'ancien régime, mais avec des frais qui s'augmentent du même pas que les ressources que fournit pour les soutenir l'accroissement de la productivité de l'industrie et le développement du crédit. La guerre d'Orient avait pour prétexte la protection des Lieux Saints, et pour motif la satisfaction à donner aux intérêts professionnels des complices du coup d'Etat du 2 décembre, peut-être aussi une incorrection personnellement offensante du formulaire diplomatique ; la guerre d'Italie a eu pour cause déterminante un attentat destiné à remettre en mémoire au maître de la France ses engagements d'ancien carbonaro ; la guerre franco-allemande entreprise sous le prétexte ridicule d'une candidature allemande au trône d'Espagne était destinée à raviver l'existence de l'Empire, affaibli par

l'échec de ses réformes libérales, et menacé d'un retour offensif de la Révolution, malgré l'unanimité d'une consultation de l'opinion en faveur de la paix ; la guerre russo-japonaise a été engagée dans l'intérêt d'une spéculation véreuse, sans que la multitude des pauvres moujiks qui devaient l'alimenter de leur sang et de leurs maigres ressources commussent même l'existence du Japon et des Japonais. C'étaient à la vérité des guerres dont le régime constitutionnel ne peut être rendu responsable. En revanche, la guerre de la Sécession américaine a été fomentée sous le prétexte humanitaire de l'abolition de l'esclavage d'une race pour laquelle ses libérateurs affleht plus d'antipathie et de mépris que ne faisaient ses maîtres, en réalité sous l'impulsion de la jalousie et des convoitises des politiciens et des protectionnistes des Etats du Nord ; la guerre du Transvaal a été le résultat du conflit d'un groupe de capitalistes anglais avec les politiciens boers ; les guerres coloniales qui se soldaient en perte et avaient presque disparu au xviii<sup>e</sup> siècle ont recommencé sous la poussée des intérêts de la hiérarchie professionnelle des armées et de la bureaucratie devenue pléthorique. Et n'importe sous quel régime, toutes ces guerres ont été entreprises sans que les nations qui en payaient les frais aient été consultées plus qu'elles ne l'étaient dans les siècles précédents, et bien que la guerre soit devenue incomparablement plus coûteuse. Si l'on compare à cet égard les guerres du xix<sup>e</sup> siècle à celles

du XVIII<sup>e</sup>, on se convainc que la dépense d'argent et de sang qu'elles ont coûtée s'est élevée pour le moins au décuple. Les dettes causées presque en totalité par la guerre dans la durée du siècle qui a précédé la Révolution française n'atteignaient pas dix milliards, et celles de la France y étaient comprises pour moins de 2 milliards. Elles s'élèvent aujourd'hui à 148 milliards (1), et la part de la France y figure pour plus de 30 milliards. Quant au sang répandu

(1) M. Alfred Neymarck a publié, dans le *Rentier*, cet aperçu statistique de la progression des dettes publiques et des dépenses militaires de l'Europe depuis quarante ans.

Les dettes publiques européennes, d'après les chiffres officiellement constatés et publiés — car il y a dans les budgets ce que l'on voit et ce que l'on ne voit pas et bien des dépenses militaires restent inconnues pour le public — ont suivi depuis quarante ans, la progression suivante :

	1860	1870	1887	1900
	Milliards			
Capital nominal des dettes européennes.....	66	75	117	148
Dépenses militaires.....	3	3,5	4,5	6,7
Dépense duservice des intérêts	2,4	3	5,8	5 9

Depuis 1887 seulement, c'est-à-dire depuis vingt ans le capital annuel des dettes publiques européennes a augmenté de 31 milliards, l'intérêt des dettes d'un demi-milliard, les charges militaires annuelles de 2 milliards.

La préparation à la guerre coûte annuellement à l'Europe près d'un milliard de plus que l'intérêt des dettes contractées. Y compris l'intérêt de ces dettes, il faut que les budgets européens payent près de 19 milliards par an !

dans les guerres du siècle antérieur à la Révolution, il remplirait un étang, celui des guerres du siècle suivant ferait déborder un lac.

### III

Dans tous les pays civilisés, les budgets de la guerre et de la dette, incessamment grossis par les armements permanents que la guerre nécessite et qu'il faut renouveler le plus souvent avant qu'ils n'aient servi, absorbent généralement plus de la moitié des dépenses de l'Etat.

Le restant est employé à pourvoir à des services de plus en plus nombreux et divers. Les Etats de l'ancien régime n'avaient qu'un petit nombre d'attributions. Ils se bornaient à pourvoir à la sécurité extérieure et intérieure de leur domaine, à le conserver intact et à l'agrandir. Ils abandonnaient l'enseignement au clergé, et la généralité des industries aux corporations de métiers et aux entreprises individuelles ; enfin l'affermage de la plupart des impôts les exonérait de la nécessité d'entretenir une nombreuse bureaucratie. Ils avaient été amenés à cette organisation conforme à la loi de l'économie des forces par la pression de la concurrence guerrière, et d'autant plus que la société fondatrice et propriétaire de l'Etat n'avait ni le goût, ni les aptitudes requises par les industries dont elle assurait l'existence. La bourgeoisie, plus nombreuse que

l'aristocratie et plus capable d'exercer des professions que celle-ci avait considérées comme subalternes, en la dépossédant ou en entrant en partage avec elle devait naturellement s'efforcer d'agrandir l'Etat pour s'y faire une place. A la vérité on pouvait prétendre, et on n'y a pas manqué, que les besoins de l'industrie en progrès nécessitaient la création d'un nombre croissant de services, mais la liberté n'y aurait-elle pas pourvu aussitôt qu'un service quelconque serait devenu assez utile pour attirer le capital et le travail par l'appât d'une rémunération équivalente à celle des autres emplois ? ce qui était même le signe certain de leur utilité. Cette considération économique ne pouvait toutefois arrêter la foule des aspirants à des fonctions dont la rétribution était assurée par l'impôt, et qui étaient garanties contre les exigences et les risques de la concurrence; il suffisait de posséder quelque influence électorale pour y avoir accès. Les partis organisés en vue de conquérir l'Etat, ou de le conserver après l'avoir conquis, rétribuaient leur armée avec cette monnaie; il fallait bien la multiplier à mesure que l'extension du droit électoral accroissait le nombre des électeurs. Peu importait que la fonction fut plus ou moins utile. Ce n'était pas le besoin auquel pourvoyait la fonction qui déterminait sa création, c'était le service politique dont elle était la rétribution. De là aussi ce sentiment naturellement ancré chez le fonctionnaire. — que, s'il a quelque obligation envers le parti auquel il doit sa nomina-

tion, il n'en a aucune envers le public ; qu'en exécutant une besogne à laquelle il n'est propre que par hasard, il remplit une fastidieuse corvée, et d'ailleurs que son avancement ne dépend point du service qu'il rend au public mais de celui qu'il rend et surtout de celui qu'il peut rendre encore à son parti.

L'accession d'une classe de plus en plus nombreuse à la possession de l'Etat a été la cause déterminante de sa tendance croissante à s'emparer aussi d'un plus grand nombre d'industries. Que cette mainmise par l'Etat sur les entreprises de production ait pour résultat naturel et invariable de diminuer la richesse de la nation ou l'empêcher de s'accroître autant qu'elle le ferait si elle était abandonnée à l'activité privée, cela tient en dernière analyse, à ce que cet accaparement est en opposition avec les lois naturelles de l'économie des forces et de la concurrence. Les causes générales de cette infériorité productive de l'Etat résident 1° dans la multiplicité même et la diversité des entreprises dont il se charge et qui exigent chacune une unité de direction et de responsabilité. La direction suprême de l'Etat s'affaiblit en se multipliant et sa responsabilité en s'étendant s'évanouit et devient illusoire. Et si le directeur délégué et le personnel de chacune de ces entreprises multiples est choisi en raison de sa fidélité au parti gouvernant plutôt qu'en raison de ses aptitudes professionnelles, la diminution de leur productivité va s'accumulant chaque jour davantage. Ces causes générales agissent sur les différents modes d'inter-

vention de l'Etat dans l'industrie et chacun de ces modes a ses effets particuliers, mais tous plus ou moins nuisibles à la nation. 1° Si l'Etat monopolise dans un but fiscal la production et la vente de certains articles, tels que le tabac, les allumettes, etc., il perçoit sur les consommateurs un impôt égal à la différence du prix du monopole et de celui de la concurrence. Une partie de cette différence est absorbée par la supériorité des frais de production de l'industrie monopolisée, et constitue pour la nation une perte sèche. Si l'autre partie n'est pas employée par l'Etat plus utilement que ne l'aurait fait le consommateur, elle constitue une seconde perte. 2° L'Etat intervient dans l'industrie en comblant aux frais des contribuables les déficits des branches de la production qu'il exerce, soit qu'il les soumette ou non à la concurrence, en subventionnant celles dont les produits ou les services ne sont pas assez demandés pour obtenir un prix rémunérateur. Mais dans ces différents cas le montant des dépenses ou de la subvention s'augmente pour le contribuable des frais de perception de l'impôt, lesquels constituent encore une perte sèche. Et ces modes d'intervention de l'Etat se sont particulièrement développés depuis que l'industrie privée est devenue plus puissante et s'est montrée capable de mener à bonne fin les plus vastes et les plus difficiles entreprises.

Mais l'Etat ne prélève pas seulement sur la nation des impôts destinés à pourvoir d'une part aux frais de ses services militaires et civils, d'une autre part à

combler les déficits des industries qu'il exerce lui-même, il y ajoute les charges du protectionnisme. A mesure que la classe propriétaire et dirigeante des entreprises de production est devenue plus puissante, elle a usé de son influence politique pour faire protéger ses produits contre la concurrence étrangère. A l'impôt fiscal que l'Etat perçoit à son profit s'est superposé un impôt de protection, qu'il prélève au profit des producteurs protégés. Cet impôt est égal au montant de la différence des prix des produits protégés et de ceux des produits concurrents de l'étranger. Quoiqu'il soit invisible et variable, on l'évalue en France à un milliard qui s'ajoute aux 4 milliards des impôts d'Etat. Aux Etats-Unis et en Allemagne, il a été aggravé par la fondation des trusts et des cartels qui ont pour objectif la suppression de la concurrence intérieure et, par conséquent, l'élévation des prix au niveau des droits protecteurs. Le surcroît de profits que procure le monopole des trusts et des cartels se concentre entre les mains de leur état-major financier et industriel. Et c'est ainsi que se sont créées et accumulées les monstrueuses fortunes des milliardaires américains et que s'est accrue plus qu'à aucune autre époque l'inégalité de la distribution des richesses.

Malgré l'insuffisance et les lacunes des données des statistiques officielles, nous croyons qu'on peut évaluer en moyenne à la moitié du revenu annuel de l'ensemble des nations appartenant à notre civilisation la part que l'Etat leur enlève. En évaluant

donc encore en moyenne à 10 heures par jour la quantité de travail employée à la production de la richesse, on trouvera que sur ces 10 heures, 5 sont absorbées par le paiement obligatoire des services du gouvernement et le restant par la satisfaction de tous les besoins matériels et moraux auxquels l'Etat laisse à l'individu le soin de pourvoir lui-même.

Cela ne veut pas dire que la moitié du revenu de la nation — ou la moitié de la quantité du travail qui est employé à le produire — constitue en totalité le revenu de la classe relativement peu nombreuse à laquelle l'Etat fournit directement ou indirectement ses moyens de subsistance. Une partie et probablement la plus forte est perdue et ne profite à personne.

L'Etat ne peut toutefois être rendu responsable de toutes les pertes que subit la richesse d'une nation et qui diminuent son revenu. Parmi ces pertes figurent en première ligne les risques qui pèsent sur la production. Ces risques sont de plusieurs sortes. Il en est auxquels l'Etat est étranger quoiqu'on le sollicite d'habitude d'y remédier, ce qui n'est pas en son pouvoir. Tels sont ceux qui proviennent de l'inégalité des récoltes, des entraînements qui surexcitent la production et font succéder à des périodes de hausse des périodes de baisse en occasionnant des crises désastreuses, des perturbations causées par le progrès de l'outillage, etc., etc. Il en est, en revanche, que l'Etat crée ou suscite, tels sont l'appréhension de la guerre, l'arrêt et les per-

turbations que toute guerre occasionne, les changements dans l'assiette des impôts, et notamment du taux des droits de douane. Ces risques et les dommages qu'ils causent se propagent, à des degrés différents, dans tous les marchés du monde que la vapeur et l'électricité ont mis en communication et rendus solidaires. Ces deux catégories de risques et de dommages diminuent la richesse des nations, partant le montant des revenus que l'Etat frappe d'impôts directs ou indirects, visibles ou invisibles.

Ces impôts sont perçus sur les produits et les services créés par la coopération du capital et du travail, car le capital et le travail ne peuvent rien produire isolément. Il reste donc à savoir dans quelle proportion ils supportent le fardeau de l'impôt.

Jusqu'à présent les classes supérieure et moyenne entre les mains desquels se trouve principalement le capital ont exercé une influence prépondérante sur la gestion de l'Etat ; elles en ont profité pour faire peser sur la multitude qui vit du produit de son travail la plus grosse part du fardeau de l'impôt en taxant soit au profit du fisc, soit au profit des bénéficiaires de la production, les nécessités de la vie. Mais quel a été le résultat de cette politique égoïste ? Ça été de diminuer la consommation, partant la production des articles dont la plus forte proportion est consommée par la classe ouvrière, plus nombreuse à elle seule que les deux autres et plus prolifique. Le débouché du capital s'est trouvé ainsi artificiellement limité en même temps que celui du

travail, mais dans les pays de grande industrie la production du capital n'en est pas moins demeurée plus abondante que celle du travail. On en trouve la preuve dans la supériorité de l'accroissement de l'exportation du capital sur celle de l'émigration des travailleurs. Le résultat a été une baisse générale de l'intérêt et une hausse non moins générale du salaire. Mais voici maintenant que l'influence politique de la classe ouvrière va grandissant depuis qu'elle est en possession du suffrage universel. Sous cette nouvelle influence, l'État, tout en continuant cependant à frapper les nécessités de la vie pour satisfaire les appétits protectionnistes des classes supérieures, a commencé à pourvoir à l'accroissement continu de ses dépenses en atteignant le capital par des impôts progressifs sur les successions et sur le revenu, auxquels on peut d'ailleurs justement reprocher de n'être pas proportionnés au service rendu. Mais quel est l'effet de cette fiscalité démocratique ? C'est de provoquer le capital à se dérober à l'impôt par l'émigration, et, pis encore, c'est de décourager l'épargne qui le crée ou d'encourager la prodigalité qui le dissipe. D'où une diminution générale de la quantité et de l'offre, partant une augmentation de la part du capital aux dépens de celle du travail dans le produit de leur collaboration, une hausse de l'intérêt et une baisse du salaire. C'est ainsi que l'État en frappant le capital, pour complaire à sa démocratie électorale, atteint le travail, et accroît la part des capitalistes dans le revenu qu'il laisse

aux deux catégories inégales en nombre des collaborateurs de la production, après en avoir pris la moitié.

Cependant cette part déjà insuffisante est chaque jour menacée d'être restreinte davantage tant par les dépenses rapidement croissantes des guerres et des dettes de l'Etat que par la diminution de la productivité des industries qu'il accapare en les soustrayant à la concurrence. On peut donc craindre que les forces destructives de la richesse ne finissent par l'emporter sur les forces productives et que l'évolution ne se termine, après une période de décadence, par la ruine.

Cette crainte est, non sans raison, devenue plus vive depuis que l'Etat est en voie de tomber entre les mains de la démocratie et de ses éducateurs syndicalistes ou socialistes.

#### IV

De même qu'à la veille de la Révolution française les hommes qui allaient faire couler le sang à flots se proposaient d'ouvrir une ère de paix et de fraternité des peuples, leurs descendants sont animés des sentiments les plus idylliques. Ils rêvent d'établir dans le monde une paix universelle et permanente en supprimant radicalement la guerre ; seulement on regrette de constater que leurs pratiques sont non moins radicalement en opposition avec leur idéal.

La guerre et la paix ont leur cause initiale dans deux modes contraires et qui s'excluent, d'acquisition des matériaux de la vie, l'un commun à toutes les espèces vivantes, l'autre seulement propre à l'espèce humaine, le vol et l'échange. Or, auquel de ces deux modes les ouvriers syndiqués ont-ils recours pour élever le taux de leur salaire ? C'est à une des formes du vol, le monopole. Imitant en cela les protectionnistes inventeurs des trusts et des cartels, ils s'attribuent à la fois le monopole du travail aux dépens des ouvriers nationaux non syndiqués et des ouvriers étrangers syndiqués ou non et particulièrement de ceux des races de couleur. C'est ainsi qu'ils ont interdit aux ouvriers chinois et qu'ils veulent interdire aux Japonais l'accès des marchés de travail de l'Australie, des Etats-Unis, du Sud de l'Afrique. La conséquence inévitable de cet accaparement d'une vaste portion du globe au détriment de la portion la plus nombreuse de l'espèce humaine, c'est une guerre de races.

Quant aux socialistes révolutionnaires et aux anarchistes, ils s'en tiennent de préférence au vol pur et simple. Imitant encore en cela le fâcheux exemple qui leur a été donné par la confiscation des biens de la noblesse et du clergé, ils se proposent de confisquer les propriétés et les industries de la classe dite capitaliste. Et comme il y a apparence qu'elle ne se les laissera pas enlever sans résistance, à la guerre de race se joindra la guerre civile.

L'accaparement de toutes les industries par l'Etat

conduira-t-il plus sûrement à la réalisation de l'idéal du bien-être universel ? Nous ne pouvons nous dissimuler que cet accaparement est la conséquence logique de l'appropriation de l'Etat à la nation et de la mise en régie de ses services. Si la nation s'est emparée de l'Etat pour organiser à sa manière l'industrie de l'assurance de la vie et de la propriété, si, convaincue de la supériorité de ses méthodes, elle a successivement étatisé la poste, l'enseignement, etc., pourquoi n'étatiserait-elle pas tous les produits et tous les services ? Mais nous savons par expérience que l'Etat est plus apte à détruire qu'à produire.

D'où nous pouvons conclure qu'aussi longtemps que l'Etat demeurera entre les mains des classes supérieures et moyenne la décadence des nations civilisées pourra se prolonger pendant des siècles avant d'aboutir à la ruine tandis qu'il suffira de quelques années à la démocratie socialiste pour mettre fin à leur existence et à celle de la civilisation.

---

## CHAPITRE XIII

---

### Risques de décadence et chances de progrès.

---

Quelle sera l'issue de la crise que traversent actuellement les sociétés civilisées ? Sera-ce un accroissement continu et progressif de forces et de richesses ou une décadence ? Voilà ce qu'on commence à se demander non sans inquiétude. Au xviii<sup>e</sup> siècle, on croyait volontiers à la perfectibilité indéfinie de l'homme et des sociétés humaines, et cette croyance, les progrès extraordinaires accomplis dans le cours du xix<sup>e</sup> siècle ont naturellement contribué à la fortifier. Cependant l'expérience a maintes fois démontré qu'elle ne repose point sur un fondement inébranlable. Des sociétés florissantes sont tombées en décadence et ont péri, même sans avoir succombé à une lutte contre des rivales plus puissantes. Les causes de leur chute résidaient en elles-mêmes. Quelques-unes ont disparu sans laisser de traces, après avoir transformé en déserts des régions fé-

condes. C'est ainsi que les sociétés guerrières qui avaient fondé les anciens empires de la Chaldée et de l'Assyrie, bâti Ninive, Babylone et d'autres foyers de population et de richesse n'ont laissé qu'un sol épuisé, un vaste désert de sable où ne croissent que des cactus, et que parcourent de rares tribus de Nomades pillards. Si l'homme a acquis le pouvoir de s'emparer des forces de la nature et de les utiliser, ne possède-t-il pas de même le pouvoir de les détruire ou de les employer à des fins nuisibles ? Il peut, par exemple, rendre le sol plus fécond en le mettant en culture, mais il peut aussi l'épuiser et le rendre impropre à entretenir la vie. Quoi qu'en disent les déterministes, l'homme est libre, et sa destinée bonne ou mauvaise dépend de l'usage, utile ou nuisible, qu'il fait de sa liberté. Ce qui est vrai de l'individu ne l'est pas moins des sociétés et de l'humanité. Les lois naturelles laissent sa liberté intacte, seulement, selon qu'il les observe ou les enfreint, il s'en trouve bien ou mal. Si l'on bâtit une maison sans tenir compte de la loi physique de la pesanteur, on s'expose à ce qu'elle s'effondre en ensevelissant sous ses ruines ceux qui l'habitent ; on se conformant, au contraire, à cette loi naturelle on construit des édifices qui durent des siècles. Il en est de même des lois économiques. Si une société n'obéit pas dans la production de la richesse à la loi du moindre effort, si elle gaspille ses forces en les détournant de leur destination utile, elle les affaiblit et finit par les épuiser. Alors, une autre loi

naturelle, celle-là même à l'impulsion de laquelle elle est redevable des progrès de sa richesse, la concurrence, précipite sa ruine.

## II

L'analyse des causes de la crise qui menace l'existence des sociétés civilisées en fera apparaître les remèdes. Ces causes résident dans la persistance artificielle de l'état de guerre et du régime de monopole et de protection qui lui était adapté. Guerre, monopole et protection, après avoir été utiles, sont devenus nuisibles, et l'œuvre de la réforme consiste à écarter ces obstacles à la marche de l'Évolution.

I. *La guerre.* Aussi bien dans les pays où l'État appartient à la nation que dans les États d'ancien régime, la guerre continue de subsister comme un risque inévitable et fatal. Ce n'est pas cependant un phénomène naturel qui échappe au pouvoir de l'homme. Les guerres entre les peuples civilisés dépendent de la volonté des gouvernements, et elles peuvent toujours être évitées. Ce qui le prouve, c'est que les dissentiments et les conflits d'intérêt les plus sérieux sont fréquemment vidés par des négociations ou un arbitrage. Et quand on examine les causes ou les prétextes des guerres qui ont ravagé le monde depuis un siècle, on s'aperçoit qu'elles ont été engagées uniquement sous la pression des intérêts d'un petit nombre d'individus en possession du mécanisme de l'État. Enfin, lors-

qu'on fait le compte des avantages qu'ils pouvaient en tirer en cas de succès, on est étonné de l'énormité du prix auquel ils les achètent. Il est vrai qu'ils profitent de ces avantages tandis que le prix en est payé par la nation. La guerre franco-allemande nous fournit à cet égard une illustration saisissante. Si la responsabilité de cette guerre peut justement être attribuée au vaincu, celle de l'annexion de l'Alsace-Lorraine au mépris de la volonté manifeste de la population annexée appartient au vainqueur. Quels en ont été les résultats ? Au point de vue des intérêts immédiats de la classe gouvernante de l'Etat allemand, ces résultats ont été évidemment avantageux. Elle y a gagné une augmentation du débouché de ses fonctionnaires militaires et civils, et subsidiairement celle des bénéfices que le maintien et l'accroissement nécessaires des armements procurent aux fabricants et commanditaires de l'appareil de guerre. En revanche, la nation est condamnée à supporter indéfiniment les frais de cet appareil et d'une guerre possible de revendication des provinces conquises. Entre les avantages de la classe gouvernante de l'Etat, les charges et les risques de la masse de la nation gouvernée, la disparité n'est-elle pas colossale ? Autant peut-on en dire de toutes les guerres modernes, guerres entre les peuples civilisés et guerres coloniales. Elles ont, sans aucune exception, été entreprises en vue de satisfaire les intérêts de la classe ou du parti en possession de l'Etat, et il faut ajouter qu'elles n'ont point rencon-

tré d'obstacles dans les institutions constitutionnelles. La classe gouvernante a pu changer ou se modifier, mais son intérêt particulier et immédiat est demeuré le mobile permanent de sa politique. Lorsqu'une guerre lui paraît présenter plus de risques de perte que de chances de bénéfices, elle s'abstient de l'engager ; lorsque les chances de bénéfice l'emportent, elle n'hésite pas à l'entreprendre, sans rechercher ce qu'il en pourra coûter à la nation. C'est qu'il est dans la nature d'une classe ou d'un parti de n'envisager que son intérêt, sauf à le confondre avec l'intérêt national et à le cacher sous le masque flatteur du patriotisme. C'est encore que les sentiments altruistes lorsqu'ils dépassent l'étroite limite des sympathies que l'homme est capable de ressentir ne prévalent pas contre le plus faible intérêt, dût la satisfaction en être achetée par un dommage cent fois, mille fois plus considérable infligé à autrui. On pourrait aisément s'en convaincre en évaluant le montant des profits ou des avantages que les guerres modernes ont rapportés aux souverains et aux partis qui les ont engagées sans avoir pris la peine de consulter les nations, et en les comparant à l'énormité des frais et des souffrances de la masse des gouvernés qui en ont pâti.

Au point de vue de l'intérêt général des nations civilisées, la guerre est la plus effroyable des calamités et la multitude qui en supporte partout les frais et les maux en est depuis longtemps convaincue. Peut-être les amis de la paix prennent-

ils une peine superflue en entreprenant de l'en persuader. Ils prêchent des convertis. En revanche, il est permis de douter que leurs prédications soient assez efficaces pour avoir raison des intérêts qui poussent à la guerre, à l'entretien et à l'accroissement continu des armements qu'elle nécessite. C'est au sentiment qu'ils font appel, mais si forts que soient les sentiments, ils le sont moins que les intérêts. Un intérêt ne peut être vaincu que par un intérêt plus fort.

Lorsque la conscience de sa force existera dans la multitude gouvernée, il lui suffira, pour établir la paix entre les nations civilisées et la perpétuer, de recourir au procédé par lequel le seigneur le plus fort l'imposait aux plus faibles, au temps de la féodalité. Ce serait certainement un rêve et même un rêve anti-économique de vouloir unifier le gouvernement des nations en établissant une monarchie ou une république universelle. Mais cette unification, qui ne serait ni praticable ni désirable entre les gouvernements, est en voie de s'opérer entre les nations. Il y a déjà entre les nations, même les plus éloignées, plus d'intérêts communs qu'il n'y en avait naguère entre les provinces les plus rapprochées de la même nation, et ces intérêts créés par l'échange des produits, des capitaux et du travail, ont un égal besoin de la paix. Lors donc que ces intérêts pacifiques seront devenus assez forts et conscients de leur force, ils pourront obliger les gouvernements à s'associer pour interdire à un Etat quelconque de vider par la guerre

ses querelles ou ses différends, en appuyant cette interdiction par une force collective. Alors se produira le même phénomène qui a été, au sein de chaque nation, la conséquence de l'unification de l'Etat : le désarmement, impliquant la suppression des armées et des fortifications particulières, et leur remplacement par un armement commun, destiné à préserver la civilisation du risque des invasions des barbares. Grâce à la prépondérance acquise par les nations civilisées, ce risque ne comporterait plus que la moins coûteuse des primes d'assurance.

Remarquons qu'il suffirait même pour assurer la permanence de la paix entre les nations civilisées d'adapter le droit des gens aux conditions nouvelles d'existence que leur ont faites les progrès de l'industrie et l'extension des échanges.

En remontant à l'origine du droit des gens, on trouve que l'ensemble des règles qui constituent ce droit avait pour objet d'assurer le libre exercice de l'industrie des propriétaires d'Etat : la guerre. Non seulement toute société propriétaire d'un Etat entreprenait une guerre quand elle la jugeait conforme à son intérêt, elle la conduisait à sa guise, exterminait ses ennemis et s'appropriait leurs domaines sans que les autres sociétés eussent rien à y voir, mais si elle s'imposait l'obligation de respecter le domaine des neutres, ceux-ci s'abstenaient de leur côté d'entraver, d'une manière ou d'une autre, la liberté de ses opérations ; et ces deux règles s'étaient établies et généralisées comme des cou-

tumes dont l'expérience avait démontré l'utilité. Cependant quand les relations commerciales et en particulier le commerce maritime commencèrent à se développer, les opérations de guerre causèrent aux neutres des gênes et des dommages. Le blocus des ports de l'ennemi interrompait leur commerce; les marchandises neutres étaient capturées avec les navires qui les transportaient; les belligérants recherchaient et confisquaient les marchandises ennemies sous pavillon neutre. Mais la guerre étant la plus productive de toutes les industries et celle de la caste souveraine des États, les gênes et les dommages qu'elle causait aux classes inférieures ne pouvaient être mis en balance avec les avantages que les belligérants pouvaient tirer de la destruction du commerce ennemi. Ces pratiques destructives étaient généralement acceptées comme utiles, les neutres sachant qu'ils en useraient à leur tour lorsqu'ils passeraient à l'état de belligérants, ce qui était le cas ordinaire. Il en alla ainsi aussi longtemps que les intérêts commerciaux n'eurent qu'une faible importance. Mais déjà à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'extension des relations internationales avait provoqué la résistance du commerce maritime contre le droit que s'attribuaient les belligérants de rechercher et de confisquer la marchandise ennemie à bord d'un navire neutre, et d'une autre part, des protestations de plus en plus vives s'élevaient contre le pillage de la propriété privée. Ces progrès du droit des gens ont fini par se réaliser, la maxime

que le pavillon couvre la marchandise a été adoptée par la généralité des Etats civilisés ; le respect de la propriété privée, de la vie et de la liberté des populations qui ne prennent point part à la guerre est devenu du moins en théorie, sinon toujours en pratique, une règle que les armées sont tenues d'observer et qui est d'ailleurs conforme à leur intérêt. Cependant d'autres progrès seront, selon toute apparence, suscités par le développement de la grande industrie. Avec l'extension du commerce international qui en a été la conséquence s'est accru dans des proportions croissantes le dommage que la guerre cause aux neutres (1). La guerre de la sécession américaine a infligé à l'industrie cotonnière de l'Europe des pertes qui se chiffrent par centaines de millions sinon par milliards. La guerre franco-allemande a provoqué une crise dont l'influence perturbatrice et déprimante ne s'est pas arrêtée aux frontières des belligérants. Dans l'état actuel du monde, la guerre prend de plus en plus le caractère d'une nuisance universelle. Or, c'est une règle fondamentale du droit que tout dommage causé à autrui, sauf le cas de force majeure, doit être réparé et donne lieu à une indemnité. La guerre entre les peuples civilisés ne peut plus invoquer le cas de force majeure ; elle est un acte libre et implique la

---

(1) Progrès réalisés dans les usages de la guerre. *Journal des Economistes* des 15 août et 15 septembre 1854. Reproduit dans les *Questions d'économie politique et de droit public*. T. II, p. 278.

responsabilité naturellement attachée à la liberté. Les neutres seront donc fondés à exiger une indemnité pour les dommages qu'elle leur cause, et, ces dommages étant inévitables, à se liguier pour les prévenir. Ainsi le droit des gens, après avoir reconnu et sanctionné la liberté de la guerre, c'est-à-dire de la concurrence sous sa forme destructive, sera amené à l'interdire et à apporter sa sanction aux mesures désormais conformes à l'intérêt de l'espèce qui pourront être prises pour la supprimer.

II. *Le monopole et la protection.* L'Etat ne continue pas seulement à pratiquer l'industrie destructive de la guerre, bien qu'elle ait cessé d'être nécessaire et qu'elle coûte à la multitude des consommateurs de sécurité incomparablement plus qu'elle ne rapporte à la classe particulière de ses producteurs : souverains, politiciens, diplomates, hiérarchie professionnelle des armées, fournisseurs du matériel de guerre, financiers négociateurs des emprunts, etc., l'Etat s'est emparé aussi d'un nombre croissant d'industries productives qu'il exerça tantôt en s'en réservant le monopole, tantôt en concurrence avec l'industrie privée : tels sont la fabrication de la monnaie, la poste, les travaux publics, l'enseignement. Ces industries se partagent en deux catégories bien distinctes : 1° les industries de concurrence ; 2° les monopoles naturels. Si l'Etat s'attribue le monopole des premières, les consommateurs ne tardent pas à souffrir de la cherté, du ralentissement du progrès et des autres vices inhérents à tout monopole. S'il s'agit par exemple du monopole de la production

de la monnaie, il a été vicié de bonne heure par l'altération de la monnaie métallique et plus tard par l'émission du papier-monnaie. Ces pratiques frauduleuses ont infligé aux consommateurs de monnaie des pertes et des dommages hors de toute proportion avec le gain que rapportait aux gouvernements monopoleurs et faussaires la différence entre les frais de production et la valeur rapidement décroissante de la monnaie altérée ou de la surémission du papier-monnaie. S'il s'agit du monopole postal, après avoir servi d'instrument d'espionnage aux beaux jours du cabinet noir, il est resté le plus lent, le plus inexact et le moins sûr des services. C'est qu'il manque à toutes les industries monopolisées par l'Etat les conditions nécessaires à leur bon fonctionnement et à leurs progrès : le stimulant de la concurrence et la responsabilité effective du producteur. Dans les industries de concurrence, toute perte causée par les vices ou les abus de la gestion est supportée par le capital d'entreprise, et elle détermine la recherche et l'application du remède : remplacement du matériel arriéré ou défectueux, renvoi du personnel incapable ou véreux. Dans les industries d'Etat, la perte — ou le manque à gagner — diluée dans la totalité des dépenses de l'Etat est presque insensible aux contribuables et elle est encore moins sensible à ceux dont l'incurie ou l'infidélité l'a causé. Il leur suffit, le plus souvent, de la protection du parti auquel ils rendent des services électoraux pour les exonérer du poids de leur responsabilité.

Dans les industries d'Etat qui partagent leur clien-

tèle avec les entreprises privées, ces industries se trouvent placées dans des conditions qui diminuent si elles ne suppriment pas entièrement l'efficacité de la concurrence. Elles fonctionnent avec un capital qui leur est fourni par les contribuables et dont elles n'ont à supporter ni les charges de l'intérêt ni celles de l'amortissement. De plus, leurs déficits sont toujours couverts par l'impôt, dont une partie est prélevée sur leurs concurrents eux-mêmes, en sorte que leur existence est assurée. Contre une industrie placée dans ces conditions, la concurrence d'entreprises obligées de couvrir elles-mêmes leurs frais et exposées à la faillite semble impossible. Tel est le cas de l'enseignement de l'Etat. Il faut qu'un intérêt extérieur, — l'intérêt religieux, — intervienne pour suppléer à l'intérêt économique. Mais quel est le résultat de ce régime de demi-monopole et de concurrence faussée ? C'est que de toutes les industries celle de l'enseignement répond moins qu'aucune autre aux besoins qu'elle a pour objet de satisfaire, c'est que les produits en sont adulterés d'un côté par les intérêts de la classe dirigeante de l'Etat, d'un autre par ceux de l'Eglise ; c'est, en un mot, qu'elle est à la fois la plus nécessaire au progrès et la plus arriérée des industries.

L'intervention de l'Etat dans les industries de concurrence se traduit donc par une déperdition inévitable des forces et de la richesse des nations, et par l'affaiblissement de leur capacité à soutenir la concurrence de leurs rivales sous sa forme destructive ou productive.

Or la presque généralité des industries sont devenues accessibles à la concurrence depuis que les progrès de la sécurité et des moyens de communication ont étendu le domaine des échanges. Il n'existe plus qu'un nombre chaque jour plus restreint de monopoles naturels. Ces monopoles, à commencer par celui de l'assurance de la vie et de la propriété individuelles et de la conservation du domaine national, sont gérés par l'Etat, les sous-Etats des provinces, des départements et des communes. Cette gestion en régie occasionne à la nation la même déperdition de forces qu'il est dans la nature de tout monopole de causer. Cependant, elle peut être évitée du moins en partie par un recours indirect à la concurrence. Il n'est pas nécessaire que l'Etat ou un sous-Etat se charge de gérer lui-même un monopole naturel. Il peut contracter pour cette gestion, d'une manière temporaire et même illimitée, sauf à surveiller l'exécution du contrat, avec des maisons ou des associations concurrentes, présentant les garanties matérielles et morales nécessaires. Dans ce cas le prix du produit ou du service pourra ne pas dépasser celui d'une industrie de concurrence, quoique le stimulant qui pousse celle-ci à perfectionner ses procédés et son outillage soit moins pressant et plus faible.

Aux déperditions de forces et de richesses que causent aux nations la guerre et les armements qu'elle nécessite, l'accaparement anti-économique des industries et leur gestion par l'Etat, s'ajoutent celles de la protection des industries jugées incapables de

soutenir la concurrence étrangère. Le dommage qu'elle cause aux nations enserrées dans les lignes des douanes ne se borne pas à la différence des prix des produits à l'intérieur et au dehors ; il s'augmente, dans une proportion bien supérieure, des effets destructeurs que la limitation artificielle des marchés oppose à l'opération propulsive et régulatrice de la concurrence ; il s'augmente enfin de la prime des risques que l'instabilité des tarifs de douane fait peser sur l'ensemble des branches de l'industrie humaine.

Telles sont les causes qui agissent pour détruire la richesse et en troubler la distribution utile, tandis que se multiplient et se perfectionnent les industries qui la produisent. D'où cette conséquence que la condition de la multitude n'a pu s'améliorer dans la proportion de l'accroissement de la productivité de son travail. Si elle ne s'est point aggravée comme le prétendent les socialistes, cela tient à ce que les progrès des facteurs de la production des richesses ont jusqu'à présent dépassé ceux de la destruction. Mais il n'en existe pas moins une différence manifeste entre la somme des matériaux de la vie que l'accroissement de la productivité de son travail a acquise au grand nombre et celle qu'il aurait pu lui acquérir. Et cette différence menace de devenir de plus en plus forte tant par l'augmentation continue de la puissance des facteurs de la destruction et du détournement de la richesse que

par l'obstacle qu'ils opposent aux progrès de la production et de la distribution utile des produits.

Nous avons évalué à la moitié du revenu annuel des nations civilisées, — et nous croyons être demeuré au-dessous de la vérité, — la part que l'Etat leur enlève, et à la moitié de la journée de travail celle qu'il impose à la multitude qui demande ses moyens d'existence aux industries productives. Cette somme de richesses et de travail ne profite pas tout entière à la classe en possession de l'Etat ; elle est en partie perdue sans profit pour personne.

En résumé, les obstacles à l'adaptation de l'Etat aux nouvelles conditions d'existence que les progrès de la science et des industries destructives et productives ont faites aux sociétés en voie de civilisation, ces obstacles résident dans la persistance d'un état de guerre qui est devenu nuisible après avoir cessé d'être nécessaire, dans l'absorption anti-économique des industries libres dans le monopole de l'Etat, dans la limitation artificielle de la sphère des échanges, partant de l'action propulsive et régulatrice de la concurrence. L'œuvre des hommes de progrès doit consister à éliminer ces causes de renchérissement de la vie, partant à diminuer la somme de travail et de peine qu'il nécessite. C'est ainsi qu'ils réaliseront le rêve des économistes du xviii<sup>e</sup> siècle : le gouvernement à bon marché.

## V

Cette évolution ne pourra toutefois s'accomplir qu'à la condition que l'intérêt général devienne assez fort pour l'emporter sur les intérêts particuliers auxquels profitent la conservation et l'aggravation de l'ancien régime de guerre et de monopole. Au temps où nous sommes et de tout temps bien peu d'hommes ont placé l'intérêt général au-dessus de leurs intérêts particuliers, et lui ont obéi de préférence. Il en est ainsi de la classe en possession du pouvoir politique. Vivant de l'Etat, puisant des moyens d'existence assurés contre la concurrence dans les industries qu'il accapare ou protège, elle est intéressée non seulement à les conserver, mais encore à les multiplier. Elle est étatiste, militariste et protectionniste. Ce n'est pas qu'elle n'aperçoive les vices et la décrépitude du régime existant et qu'elle n'en prévoie la fin. Mais elle veut en conserver, et, s'il se peut, en augmenter les profits aussi longtemps qu'il sera debout, et elle s'imagine volontiers que l'Etat devient plus puissant en devenant plus volumineux. En vain entreprendrait-on de lui démontrer que l'accroissement de la richesse de la nation, débarrassée des charges improductives et nuisibles de l'état de guerre, des monopoles et de la protection, augmentera sa part dans cette richesse, tout en amoindrisant les inégalités parfois monstrueuses de la répar-

tion, la concurrence lui inspire les mêmes sentiments de crainte et de répulsion que ressentent les industriels lorsqu'elle les oblige à renouveler leurs procédés et leur outillage. Peut-être la diminution des profits et des avantages de sa situation dans une société en décadence l'excitera-t-elle à sortir de sa torpeur, mais alors ce sera bien tard.

Cette classe, à laquelle la possession des services de l'Etat et des industries qu'il protège rapportent plus que ne lui coûte le renchérissement de la vie, ne forme nulle part plus du dixième de la population, mais elle met une influence bien supérieure à cette proportion numérique au service de ses intérêts particuliers. La multitude sur laquelle retombe tout le poids de l'Etat est plus encore, du moins en grande majorité, incapable de s'élever à la notion de l'intérêt général. C'est que la nature même de ses occupations journalières en n'exigeant que dans une faible mesure l'exercice de ses facultés intellectuelles la retient dans la sphère étroite de ses intérêts particuliers et immédiats. On a attribué à l'instruction gratuitement et universellement répandue le pouvoir de la lui faire franchir. Mais l'expérience n'a pas tardé à démontrer que l'instruction ne possède nullement ce pouvoir, que l'intelligence ne se développe qu'autant que l'individu en possède le germe et que la nature de ses occupations l'obligent à l'exercer. Or les occupations du grand nombre n'exigent guère que la mise en œuvre de la force physique et d'une certaine adresse manuelle. Ce

n'est que par l'emploi des outils que l'homme a commencé à s'affranchir d'une portion du travail matériel de la production et cette portion est restée dominante jusqu'à ce que les machines aient remplacé les simples outils. Comme l'observait déjà Aristote, l'homme asservi au travail matériel est impropre aux travaux de l'intelligence. L'instruction ne peut suppléer à l'exercice d'une profession intellectuelle. Dans tous les métiers qui ont conservé l'outillage primitif, dans l'industrie agricole et dans les autres branches de la production où l'emploi de la force musculaire est demeurée prédominante, l'individu a promptement oublié les rudiments de l'enseignement primaire, à l'exception de ceux dont il éprouve le besoin journalier. On pourrait même soutenir que l'instruction lui est nuisible dans une plus forte proportion qu'elle ne lui est utile en ce qu'elle le rend accessible à des excitations dangereuses et corruptrices. Sa participation au gouvernement de l'Etat n'a pas eu la vertu de développer son intelligence ; et la cuisine électro-rale a-t-elle élevé sa moralité ?

Les progrès de la machinerie en voie de s'opérer et de se multiplier sous l'impulsion de la concurrence n'ont pas seulement pour effet d'augmenter la productivité de l'industrie. Comme nous l'avons remarqué il y a longtemps, ils ont un résultat plus bien-faisant encore en élevant la nature du travail (1). Ils

---

(1) *Cours d'économie politique*, 2<sup>e</sup> édition, 1868. T. 1<sup>er</sup>. La part du travail. *Notions fondamentales d'économie politique*. Chap. IX. La part du capital personnel.

substituent au travail physique, commun à l'homme et à la bête de somme, le travail mécanique incomparablement moins coûteux et plus puissant (1), et ne laissent à l'ouvrier que la direction, la surveillance et la responsabilité de son œuvre, impliquant l'emploi de ses facultés intellectuelles et morales. C'est ainsi que le progrès industriel, en exigeant la mise en œuvre de facultés différentes et plus hautes, augmente la différence entre l'homme et l'animal. A mesure que l'évolution progressive de l'industrie gagnera les branches de la production qu'elle n'a pas encore atteintes, cette différence s'accroîtra et se généralisera. Le niveau intellectuel de la multitude s'élèvera sa vue dépassant le cercle étroit de ses intérêts particu-

---

(1) On cherche quelquefois à apprécier par un chiffre les avantages de la substitution des machines à la main-d'œuvre humaine. C'est facile. L'homme adulte par son alimentation journalière engendre en énergie calorique de 2,500 à 3,000 calories qui lui servent à faire fonctionner ses organes, à maintenir fixe sa température et à effectuer une certaine somme de travail extérieur. On évalue le travail moyen et continu d'un ouvrier à 127.000 kilogrammètres. Ces kilogrammètres évalués en unités caloriques correspondent à 800 calories, un peu moins d'un demi-cheval vapeur.

Dans ces conditions, pour produire 100 chevaux-vapeur-heure, il faut environ 250 ouvriers à la moyenne de 3 fr. par jour au moins. Coût : 750 fr. Ou 20 chevaux de trait coût : 60 fr. Ou une machine à vapeur 6 fr. ou un moteur à gaz 8 fr. 50.

Donc la force motrice humaine est plus de cent fois plus chère que la force motrice mécanique.

HENRI DE PARVILLE. *Journal des Débats* du 16 mai 1907.

liers et prochains, s'étendra à la conception de l'intérêt général.

On peut donc espérer qu'il se produira une opinion assez intelligente pour comprendre que l'existence des sociétés civilisées peut désormais être assurée à moins de frais, et assez puissante pour enlever l'Etat-assureur aux intérêts particuliers qui s'en disputent la possession, et qui au lieu de simplifier et d'alléger cette vieille et lourde machine, s'évertuent tous les jours à la compliquer et à l'alourdir (1).

(1) Nous avons supposé que la crise suscitée par la persistance artificielle du régime adapté à l'état de guerre et de monopole se terminerait par la victoire, malheureusement encore douteuse, de l'intérêt général, et nous avons esquissé dans un précédent ouvrage, en nous fondant sur l'application pacifique des lois naturelles de l'économie des forces et de la concurrence, l'organisation de la société future.

